Image not found or type unknown

# Chaudière défectueuse indéfiniment

Par **Seb_c**, le **14/05/2021** à **22:06**

Bonjour,
Depuis 6 mois je suis coincé dans une situation où l'accès à l'eau chaude est limité à quelques minutes maximum . Lors de l'inspection de la chaudière les techniciens ont dit qu'il s'agissait d'un problème de refoulement de cheminée et qu'il fallait faire appel à un ramoneur, ramoneur n'ayant pas eu accès à la totalité du conduit (vieille maison de 3 étages partagée en plusieurs appartements) . Sa préconisation a été de carrément faire des travaux pour remplacer tout le conduit , ce qui prendrait surement longtemps à voir avec l'agence, et de me procurer un détecteur de monoxyde de carbone "au cas où" .
Donc en attendant je dois chronométrer mes douches , en cas de problème de chaudière l'assurance ne fonctionnera pas car l'entretien annuel ne peut pas être fait avec une cheminée qui refoule , et je me sens légèrement en danger à cause des gaz de combustion éventuels . En tant que locataire quel est mon recours possible ? Puis-je prétendre à une indémnisation ? Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés